



COMMUNE DE KRAUTWILLER

République Française – Département du Bas-Rhin

PROCES-VERBAL

**Séance du Conseil Municipal du mardi 3 septembre 2024
à la mairie de Krautwiller**

Membres en exercice	10
Présent (e) s	8
Excusé (e) s sans procuration	0
Excusé (e) s avec procuration	1
Absent (e) s non excusé (e) s	1

Sont présents à l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Paul NOLTE, Maire

Présents :

M. Jean-Marie DECKER, Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Béatrice FORSTER, M. Antoine DECKER, M. René BAEHR, Mme Corinne ASMUS, Mme Cristel SCHILLING

Excusés (es) s avec procuration :

M. Nicolas GANZITTI qui donne procuration à Mme Corinne ASMUS

Absent (s) non excusé (s) :

M. Pascal MECKERT

Monsieur le Maire salue l'assemblée et remercie les élus pour leur présence.

L'ordre du jour est adopté comme suit :

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 juin 2024
3. Consultation DPAC A4
4. Budget - décisions modificatives
5. Marché de maîtrise d'œuvre – Attribution du marché
6. Création d'une commission extra-communale « Jardin partagé »
7. SDEA – Rapport annuel 2023
8. Divers

POINT N° 1

TITRE	DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur le Maire

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune de ses séances.

Le Conseil municipal, sur la proposition du rapporteur, et après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Madame Cristel SCHILLING comme secrétaire de séance

POUR : 9 Voix

POINT N° 2

TITRE	APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 25 JUIN 2024
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur le Maire

Je vous demande de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 25 juin 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le procès-verbal de la séance du 25 juin 2024.

POUR : 9 voix

POINT N° 3

TITRE	CONSULTATION DPAC A4
Service référent	Direction Générale
Rapporteur	Monsieur le Maire

Suite à l'exposé du Maire, le conseil municipal ne voit pas d'objection quant au rétablissement des voies de communication sous réserve de la mise en place d'une certaine opacité par rapport à l'autoroute, ceci afin de limiter les nuisances sonores.

Les élus souhaiteraient un retour de la part de la SANEF suite :

- aux observations formulées par rapport à l'enquête publique « Consultation Projet PPBE 4^E ECHEANCE » en date du 4 juin 2024 ;
- au courriel échangé avec la Société GEOMEXPERT en date du 11 et 19 juillet 2024

Ce point sera donc reporté à une séance prochaine.

POINT N° 4

TITRE

Service référent

Rapporteur

BUDGET – DÉCISIONS MODIFICATIVES

Finances

Monsieur le Maire

Vu l’instruction budgétaire et comptable M57, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d’autoriser les décisions modificatives suivantes du budget de l’exercice 2024 :

Décision modificative n° 1

En section de fonctionnement – dépenses

011 - + 20.000.-€

023 - - 20.000.- €

En section d’investissement – recettes

021 - - 20.000.- €

Décision modificative n° 2

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Code général des collectivités territoriales rend nécessaires les dotations aux provisions pour créances douteuses qui sont des dépenses obligatoires.

L’inscription annuelle des crédits budgétaires et les écritures en découlant sont effectuées après concertation entre le comptable et l’ordonnateur qui échangent leurs informations sur les chances de recouvrement des créances.

Au vu de l’état de provisionnements des créances, il est proposé d’inscrire 100,50 € au compte 6817.

Décision modificative n° 3

Monsieur le Maire informe que la commune a été destinataire d’un ordre de reversement de la somme de 2 355.- € au bénéfice du budget de l’État concernant le trop perçu du PSR versé au titre de la compensation de la réduction de 50% des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels.

Au vu de cet ordre de reversement, il est proposé d’inscrire 2 355.- € au compte 7498.

DECISION

Le Conseil municipal,

Après en avoir pris connaissance et délibéré,

- **AUTORISE** la décision modificative n°1
- **AUTORISE** la décision modificative n° 2
- **AUTORISE** la décision modificative n° 3
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder aux modifications budgétaires telles que présentées ci-dessus.
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder à toutes démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l’exécution de ces décisions.

POUR : 9 voix

POINT N° 5

TITRE

MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE – ATTRIBUTION DE MARCHÉ

Service référent

URBANISME

Rapporteur

Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Marie DECKER

Monsieur le Maire informe les conseillers que la publication en vue du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une zone de loisirs a été déposée sur le portail « Alsace Marché Publics ».

Le délai de réponse avait été fixé au mardi 27 août 2024 à 12h.

La CAO (commission d'appel d'offres) s'est réunie en vue du dépouillement de la phase 1 des candidatures.

Monsieur le Maire laisse la parole à son adjoint, Monsieur Jean-Marie DECKER.

Monsieur Jean-Marie DECKER fait un compte rendu succinct de la réunion de la CAO et informe les conseillers qu'il y a eu 5 candidatures pour le marché.

Que les différents documents pour la suite de la procédure seront mis à disposition des candidats à travers la plateforme.

DECISION

Le Conseil municipal, prend acte et approuve à l'unanimité.

POUR : 9 voix

POINT N° 6

TITRE

CRÉATION D'UNE COMMISSION EXTRA-COMMUNALE « JARDIN PARTAGÉ »

Service référent

ENVIRONNEMENT

Rapporteur

Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose aux élus de créer une commission extra-communale « Jardin partagé » et donne les explications nécessaires.

La création d'une commission extra-communale permet d'associer les citoyens et les partenaires à la vie de la commune.

La commission extra-communale « Jardin partagé » serait appelé à œuvrer dans le jardin partagé qui leur sera mis à disposition par la commune sur un terrain communal.

Cette commission sera composée :

- d'élus
- de citoyen de la commune
- du personnel de la commune

Les modalités de fonctionnement seront définies ultérieurement.

Le Maire sera membre de droit de cette commission.

Afin de communiquer au mieux cette commission sera présidée par un élu parmi les adjoints ou les conseillers. Il conviendra également de nommer un secrétaire.

La commission se réunira à la demande du Président, et au minimum une fois par saison.

Dans un premier temps, il sera effectué un sondage auprès des citoyens.

Monsieur le Maire propose aux élus :

- d'approuver la création d'une commission extra-communale « Jardin partagé » selon les informations mentionnées ci-dessus ;
- de l'autoriser à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'année 2025

DECISION

Le Conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, décide :

- d'approuver la création d'une commission extra-communale « Jardin partagé » selon les informations mentionnées ci-dessus ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'année 2025

POUR : 9 voix

POINT N° 7

TITRE

Service référent

Rapporteur

SDEA – RAPPORT ANNUEL 2023

ENVIRONNEMENT

Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe les conseillers que le SDEA nous a transmis

- le rapport annuel 2023 du périmètre de la région de Brumath – Grand Cycle de l'eau
- le rapport annuel 2023 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement

pour diffusion auprès du Conseil municipal.

Le document a été transmis ce jour à tous les conseillers.

Le conseil municipal prend acte.

POINT N° 8

TITRE

Service référent

Rapporteur

DIVERS

Direction Générale

Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe les élus que l'application illiwap est opérationnelle et les invite à l'installer. Il est invité également à communiquer par rapport à cette application.

Pour les moments, les retours sont positifs.

Monsieur le Maire rappelle que les panneaux d'entrée d'agglomération ont été détériorés. Cela a été signalé à la CAH et ces panneaux seront remplacés prochainement. Ils ne peuvent malheureusement pas être nettoyés.

Monsieur le Maire rappelle que malheureusement ces incivilités sont récurrentes et que nous pouvons difficilement intervenir.

Monsieur le Maire informe les élus que la rue de la Forêt va être refaite par l'entreprise GOTTRI.

Monsieur le Maire informe les élus que nous avons été destinataire des statuts de l'association « Animal'Hom ».

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un citoyen nous a interrogé par rapport à la participation aux séances du conseil municipal, des dates ainsi que des conditions afin de devenir membre du conseil municipal.

Séance levée à 21h15

Le Maire,
Paul NOLTE

Le secrétaire de séance
Cristel SCHILLING